

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche
et à l'innovation (SEFRI)
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

Destinataire: beatrice.tobler@sbfi.admin.ch

Lieu, date:	Berne, le 20/12/2019	Ligne directe:	031 306 93 85
Interlocutrice :	Agnes Nienhaus	E-mail :	agnes.nienhaus@unimedsuisse.ch

Prise de position unimedsuisse dans le cadre de la procédure de consultation sur la modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position sur la révision partielle de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). L'association Médecine Universitaire Suisse (unimedsuisse) souhaite profiter de cette possibilité et s'exprimer sur le projet au nom de ses membres.

unimedsuisse représente les hôpitaux universitaires et les facultés médicales de Suisse au niveau national. La médecine universitaire que soutiennent ces acteurs est hautement dynamique, tournée vers l'avenir et partage un lien étroit avec divers secteurs innovants de l'économie suisse. Aussi, pour nous, il est important que la politique suisse en matière de recherche et d'économie puisse disposer d'un instrument servant à encourager l'innovation de manière efficace et durable.

Pour fixer les dispositions relatives aux instruments d'encouragement d'Innosuisse dans la loi

Le projet de loi examine diverses options pour réguler les instruments d'encouragement d'Innosuisse en comparant une énumération détaillée inscrite dans la loi à une législation-cadre avec concrétisation par Innosuisse. La grande flexibilité que cela permet nécessite une grande transparence ainsi que des critères de réglementation clairs, la solution doit donc être mûrement réfléchie et habilement accompagnée.

La Confédération a choisi d'inscrire dans la loi la concrétisation des instruments d'encouragement qu'elle justifie par la sensibilité réglementaire de ce secteur d'encouragement. Nous soutenons cette décision. Nous trouvons judicieux d'encadrer de manière légale les instruments d'encouragement d'Innosuisse, car cela permet à cette dernière d'être moins soumise à la pression exercée par les puissants acteurs de l'économie. Ceci est d'une importance capitale, notamment pour les innovations qui découlent d'études commanditées par un investigateur (*investigator-initiated research*) et pour celles développées en collaboration avec des start-ups ainsi que des petites et moyennes entreprises. Il reste toutefois à déterminer si les modifications apportées à la loi sont suffisantes pour apporter la flexibilité nécessaire à la conception des instruments d'encouragement.

Pour unimedsuisse, il est important de réévaluer les effets de ces modifications au bout de 5 ans en veillant à ce que les études commanditées par un investigateur et les innovations qu'elles permettent soient suffisamment bien couvertes par les instruments d'encouragement adaptés.

Pour une plus grande flexibilité des instruments d'encouragement

unimedsuisse soutient les modifications de la version préliminaire de la LERI mise en consultation. Elles permettent de créer la flexibilité nécessaire à l'application des instruments d'encouragement dans le domaine de l'innovation et renforcent le soutien apporté aux spin-offs, aux jeunes entrepreneurs et à la prochaine génération de chercheurs exerçant dans ce secteur. Devraient avoir la priorité les programmes d'avenir ainsi que la transmission et la gestion des connaissances – coaching, etc. inclus – qu'il faudrait axer sur la prochaine génération de chercheurs, celle-ci étant bien plus dépendante des subventions que les chercheurs établis en termes de recherche et d'innovation. Ceci accroît les chances de voir apparaître des innovations concrètes issues de la recherche (fondamentale) indépendante en médecine, tout en renforçant la translation.

Etant donné que de nombreuses éventualités doivent être considérées lorsqu'il s'agit d'apprécier le potentiel et les risques liés à la réalisation des projets et programmes d'innovation, il convient de spécifier les critères et les mesures permettant de les examiner et de les valider. Ceci également dans le but de rendre transparente la décision d'une plus grande ou plus mince contribution aux frais directs des partenaires chargés de la mise en valeur.

unimedsuisse salue la mention explicite des partenaires de recherche à titre de destinataires des subventions ainsi que le spectre élargi de la contribution financière des partenaires chargés de la mise en valeur. Ceci correspond à des situations de financement très différentes que connaissent dans les faits les projets d'innovation. Nous considérons les modifications apportées comme adaptées. A l'avenir, il convient de rendre davantage visibles les instruments d'encouragement actuels et de montrer aux demandeurs les voies d'accès possibles aux programmes d'encouragement ainsi que les critères préalables en toute transparence.

Options supplémentaires pour l'encouragement axé sur la personne

L'élargissement des possibilités d'encouragement d'une future génération qualifiée pour des projets d'innovation d'après l'art. 20 LERI est selon nous de la plus haute importance. La liste finale de ces possibilités d'encouragement telle qu'elle apparaît dans l'art. 20 al. 4a-c LERI est pour nous très générale (les dénominations de « personnes hautement qualifiées relevant d'établissements de recherche du domaine des hautes écoles » ou de « d'établissements de recherche à but non lucratif situés en dehors du domaine des hautes écoles »).

unimedsuisse réclame une précision dans l'art. 20 al. 4a-c afin que les hôpitaux universitaires apparaissent également dans la liste des possibilités d'encouragement.

Autres demandes concernant la révision partielle de la LERI

De manière générale, les possibilités d'encouragement sont complétées par le FNS ou par Innosuisse afin de couvrir des secteurs plus larges de la recherche et de l'innovation. Ces deux institutions d'encouragement de la recherche peuvent mettre leurs instruments en commun, par ex. pour les programmes de

recherche et d'innovation internationaux, afin de veiller à ce que la Suisse reste un pays attractif pour ces secteurs.

Selon la LERI, les encouragements de projet sont prévus à 70% pour l'entrepreneuriat fondé sur la science, à 5% pour le transfert de connaissances et de technologies et à 5% pour la transmission d'informations. Ce dernier élément devrait être renforcé selon les possibilités. unimedsuisse espère rendre la Suisse plus attractive en soutenant davantage la coopération internationale et les activités de recherche spécifiques à l'étranger.

unimedsuisse suggère d'examiner une mise en commun des instruments d'encouragement du FNS et d'Innosuisse.

unimedsuisse demande que l'on accroisse la proportion de subventions destinées à la transmission d'informations.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à nos requêtes dans le cadre de la révision du projet. La direction d'unimedsuisse reste à disposition pour répondre à vos questions.

Meilleures salutations,



Agnes Nienhaus
Secrétaire générale de Médecine Universitaire Suisse